

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

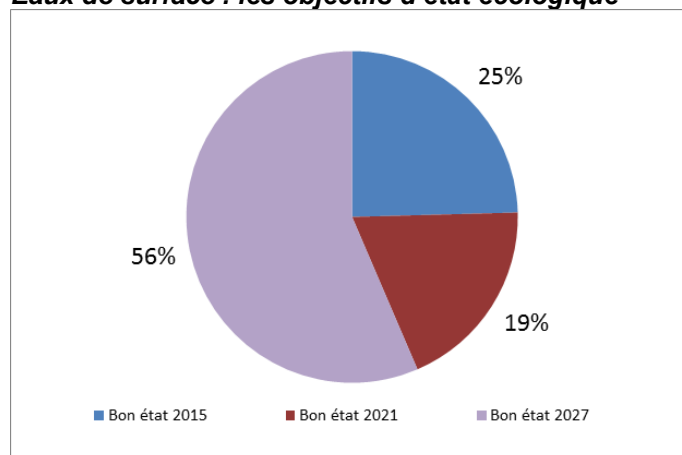
COMITÉ DE BASSIN RHIN-MEUSE

Mardi 13 octobre 2015

Le Comité de bassin adopte à l'unanimité les plans de gestion des eaux pour le Rhin et la Meuse mis à jour pour les années 2016-2021

Cette mise à jour, sur la base des documents adoptés en 2009, avait pour principal objet d'actualiser les objectifs environnementaux assignés aux cours d'eau et aux eaux souterraines, de prendre en compte de nouveaux enjeux...

Eaux de surface : les objectifs d'état écologique



CONTACT PRESSE

Florence Chaffarod
Cécilia Ledran
Tél. 03.87.34.48.59
06.72.79.28.67
cecilia.ledran@eau-rhin-meuse.fr

Agence de l'eau Rhin-Meuse
Rozérieulles - BP 30019
57161 Moulins-lès-Metz cedex

Suivez l'actualité
de l'agence de l'eau Rhin-Meuse :
www.eau-rhin-meuse.fr



Ainsi le vote des membres du Comité de bassin vient parachever un processus de concertation très large, initié il y a plus de 18 mois, et qui a impliqué également le public et les acteurs institutionnels auxquels les avant-projets ont été soumis pour avis (3 000 avis recueillis) (cf détail en pièce jointe).

Ces avis ont tous été analysés, et cette analyse a donné lieu à des amendements très concrets dans les documents.

De manière indissociable des plans de gestion, le Comité de bassin a émis un avis favorable sur les programmes de mesures qui identifient par grande famille la nature des actions à mettre en œuvre pour respecter les objectifs environnementaux. Le programme de mesures 2016-2021 s'élève à 1,7 milliard d'euros soit 68 euros/habitant du bassin Rhin-Meuse (même ordre de grandeur que le précédent plan de gestion).

Il appartient désormais au Préfet coordonnateur de donner force réglementaire, d'ici la mi-décembre, à ces plans de gestion, pour une entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2016.

COMMUNIQUÉ DE PRESSE
COMITÉ DE BASSIN RHIN-MEUSE

Mardi 13 octobre 2015

Le Comité de bassin a également approuvé le 10^{ème} programme révisé de l'agence de l'eau Rhin-Meuse qui est un des outils de mise en œuvre opérationnelle des dispositions du plan de gestion des eaux (*cf communiqué de presse dédié*). Si les objectifs prioritaires assignés au 10^{ème} programme sont réaffirmés, des inflexions ont été apportées afin de conforter, sur la période 2016-2018, l'attractivité du dispositif auprès des différents maîtres d'ouvrage et rééquilibrer les contributions de redevances (*baisse de la part sur la facture d'eau*).

Le Comité de bassin a pris acte de l'avis favorable donné par la Commission Planification, par délégation de pouvoir, au programme d'actions de prévention des inondations (*PAPI*) de la Zorn aval et du Landgraben.

Une information relative à la COP 21 et au projet du Pacte de Paris « sur l'eau et l'adaptation au changement climatique dans les bassins des fleuves, des lacs et des aquifères » ont été présentés. Le Comité de bassin a jugé cette initiative intéressante et appropriée pour offrir de la visibilité aux enjeux liés à l'eau.

Avant la tenue de cette 100^{ème} séance, les membres des instances de bassin, en présence du personnel, ont tenu à saluer le départ de Paul Michelet, Directeur général, qui à compter du 1^{er} novembre 2015, prendra la direction de l'Office national de l'eau et des milieux aquatiques (Onema). Les présidents Gaillard et Fradin l'ont remercié chaleureusement pour ces 8 années passées à la direction de l'agence de l'eau Rhin-Meuse en soulignant son « *art de la pédagogie et son sens du service public* ».

Marc Hoeltzel, actuel directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement d'Alsace, succèdera à Paul Michelet.

PJ : Le plan de gestion des eaux et les résultats de la consultation du public et des assemblées

CONTACT PRESSE

Florence Chaffarod
Cécilia Ledran
Tél. 03.87.34.48.59
06.72.79.28.67
cecilia.ledran@eau-rhin-meuse.fr

Agence de l'eau Rhin-Meuse
Rozérieulles - BP 30019
57161 Moulins-lès-Metz cedex

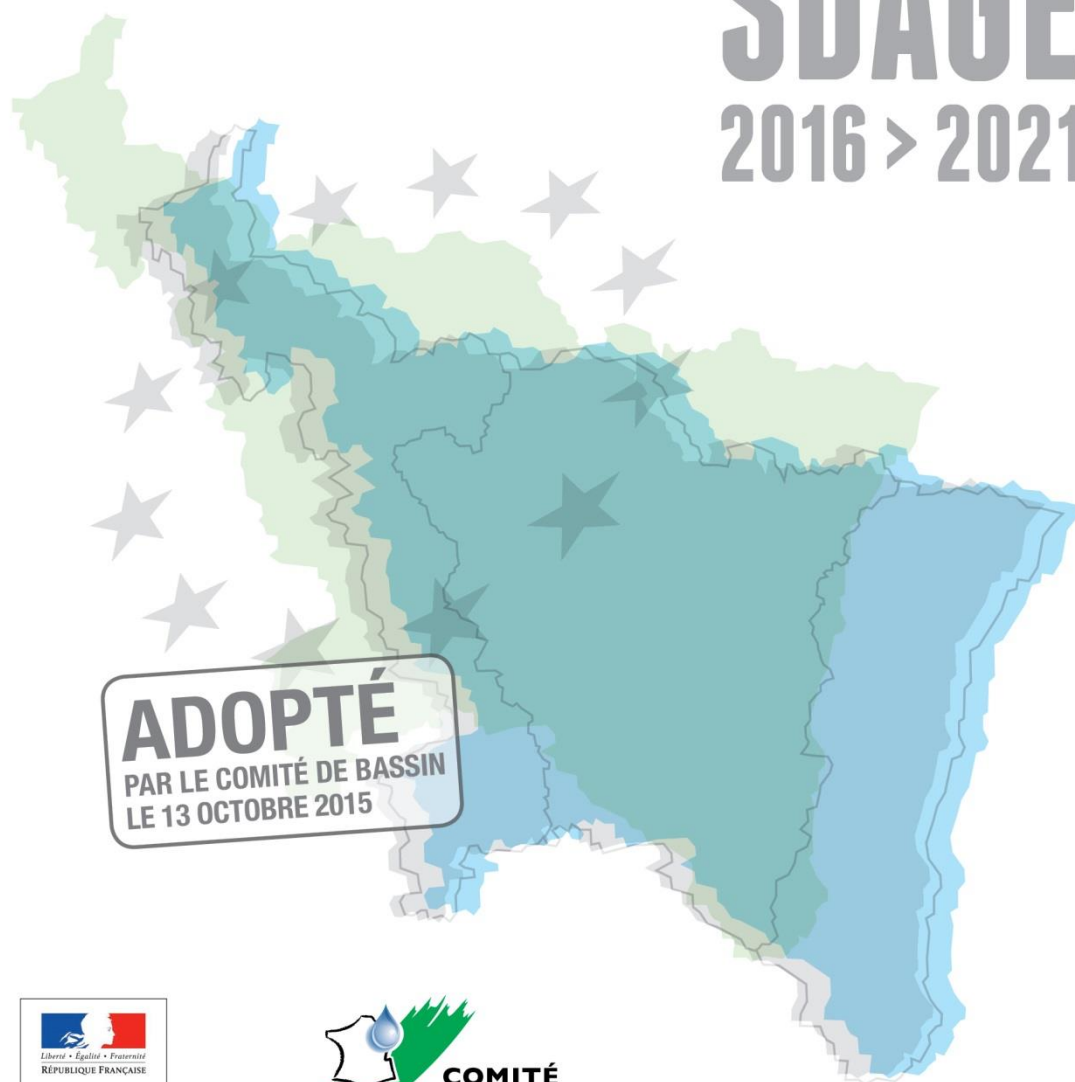
Suivez l'actualité
de l'agence de l'eau Rhin-Meuse :
www.eau-rhin-meuse.fr

La prochaine séance du Comité de bassin se déroulera vendredi 27 novembre 2015.



SDAGE

2016 > 2021



LE PRÉFET COORDONNATEUR DE BASSIN
BASSIN RHIN-MEUSE



PLANS DE GESTION DES EAUX DU BASSIN RHIN-MEUSE 2016-2021

Pour une gestion équilibrée (en qualité et en quantité) et durable des ressources en eau et des milieux aquatiques

Les plans de gestion des eaux ont été mis à jour, soumis à consultation du public et des acteurs institutionnels (3 000 avis analysés) et adoptés par le Comité de bassin. Les thèmes abordés dans ces documents de planification concernent notre quotidien : eau et rareté, eau et santé, eau et aménagement du territoire, eau et changement climatique... Ils fixent des objectifs environnementaux pour chaque cours d'eau (ou portion de cours d'eau) et pour les eaux souterraines, identifient les orientations fondamentales assorties de pistes d'actions. L'ajout d'un document consacré à la prise en compte du changement climatique est une nouveauté.

PLANS DE GESTION DES EAUX DU BASSIN RHIN-MEUSE 2016-2021

POURQUOI UNE MISE A JOUR ?

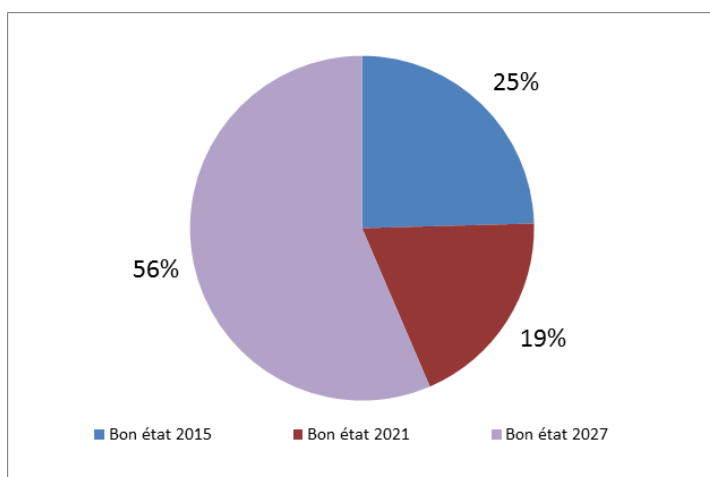
Entrés en vigueur au 1^{er} janvier 2010, pour une durée de 6 ans, les plans de gestion des eaux du bassin du Rhin et de la Meuse ont fait l'objet d'une relecture critique sans bouleverser fondamentalement leur contenu afin d'assurer une continuité notamment juridique. En effet, les dispositions des plans de gestion des eaux sont opposables aux décisions administratives, aux SCOT, PLU, schéma d'aménagement et de gestion des eaux... et utilisés au quotidien notamment par les services de l'État.

DE NOUVEAUX ENJEUX PRIS EN COMPTE

Les amendements et évolutions apportés ont permis de mieux prendre en compte de nouveaux enjeux (*adaptation au changement climatique qui devient un thème transversal, prévention des risques d'inondation, déchets flottants...*), de renforcer certaines dispositions (*protection des zones humides, protection des aires d'alimentation en eau des captages...*), d'actualiser des dispositions au regard de l'évolution des connaissances ou pour répondre aux demandes du précédent plan de gestion.

Ce travail de mise en jour a été organisé de manière concertée et collégial au sein de micro-collèges pluridisciplinaires issus du Comité de bassin.

QUELS OBJECTIFS ENVIRONNEMENTAUX POUR LES COURS D'EAU (état écologique) ?



Le plan de gestion fixe un objectif de 44% des cours d'eau (*pour tout ou partie*) en bon état écologique d'ici 2021 soit 19% supplémentaire par rapport à 2015. Pour atteindre ces objectifs, les coûts des mesures (*ou actions*) ont été évalués pour 2016-2021 à 1,7 milliard d'euros, soit 68 euros par habitant du bassin Rhin-Meuse (*même enveloppe que les 6 dernières années*).

QUE S'EST IL DIT PENDANT LES CONSULTATIONS ?

Les projets de plans de gestion ont été soumis à l'avis du public et des acteurs institutionnels de décembre 2014 à juin 2015.

COTE PUBLIC, 2 000 avis ont été recueillis. Les résultats de la consultation du public confortent les orientations générales du plan de gestion et des programmes de mesures. Néanmoins, ils ne doivent pas occulter les critiques relatives à la complexité des documents et/ou des questions ou « éludant certains sujets ». Il s'agit d'une piste de progrès pour les futures consultations, et d'une manière plus globale d'une réflexion sur la forme et le contenu des documents de planification.

Face au changement climatique, le public met l'accent en priorité sur la réduction de l'impact sur les milieux naturels et la biodiversité (57%) et sur l'alimentation en eau potable notamment des grandes villes (56%).

Si le principe « éviter, réduire et compenser » la destruction de zones humides est perçu comme **une nécessité par la quasi-totalité des répondants**, ils ne sont que 50% à juger normal que ce principe implique un coût pour le porteur de projet.

A l'inverse **ils sont 68% à accepter** que les actions mises en œuvre par les collectivités et les agriculteurs pour protéger un captage puissent avoir un impact financier sur les impôts locaux.

Le public réitère son attente d'un développement de l'information et de la prévention, d'une meilleure application du principe pollueur-payeur ou de l'accroissement des efforts en matière de lutte contre la pollution de l'eau.

L'intégralité des résultats sur www.eau-rhin-meuse.fr

QUELLE PRISE EN COMPTE

DES RESULTATS ?

L'ensemble des avis reçus ont été analysés. Ils ont conduit les instances de bassin principalement dans le tome « Orientations fondamentales et dispositions » à :

- compléter 29 exposés des motifs
- modifier 65 dispositions et orientations
- créer 7 nouvelles dispositions
- et abroger 2 dispositions

A titre d'exemples, au titre des modifications et/ou des compléments apportés :

- la mise en ligne de la liste relative à la priorisation des déclarations d'utilité publique (*démarche règlementaire*) pour les captages d'eau potable ou des inventaires de zones humides
- l'amélioration de la connaissance sur les déchets flottants
- la mise à disposition des maîtres d'ouvrage d'un document pour la réalisation des études préalables à tout projet susceptible d'avoir un impact sur les zones humides
- l'obligation faite au Comité de bassin de proposer dans un délai de 2 ans une liste d'EPAGE (*établissements publics d'aménagement et de gestion de l'eau*) à mettre en place
- l'encouragement aux expérimentations de contractualisation entre les acteurs des territoires pour la rémunération des services environnementaux
- sur la thématique particulière des chlorures, le Comité de bassin a souhaité rendre compte de l'ensemble des investigations menées au cours des dernières années (dont abandon du projet du calcoduc) et de fait, mettre à jour les dispositions et mesures

PLAN DE GESTION DES EAUX ET CHANGEMENT CLIMATIQUE

C'est LA nouveauté du plan de gestion actualisé. Cette prise en compte se traduit en particulier par :

- l'identification de cibles prioritaires (*alimentation en eau potable des agglomérations de Metz et Nancy, refroidissement de la centrale de Chooz et alimentation en eau potable en Belgique et Pays-Bas, irrigation dans le piémont alsacien, besoins de plans d'étiage internationaux, navigation sur le Rhin et la Meuse*)
- le renforcement de dispositions existantes (*gestion du temps de pluie, restauration et préservation des milieux aquatiques, économie d'eau*)
- l'intégration de mesures nouvelles (*création de zones tampons, prise en compte de cette thématique dans les schémas directeurs*)

Il appartient désormais au Préfet coordonnateur de donner force réglementaire, d'ici la mi-décembre, à ces plans de gestion, pour une entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2016.

STRUCTURE DES REpondANTS POUR LA CONSULTATION DU PUBLIC



56%



44%



45%



55%

Moins de 25 ans : 8%
25-34 ans : 17%
35-49 ans : 29%
50-64 ans : 31%
65 ans et plus : 15%

Agriculteur : 2%
Artisan, commerçant : 2%
Cadre et profession intellectuelle supérieure : 23%
Profession intermédiaire : 10%
Employé : 25%

COTE ASSEMBLEES ET PARTIES PRENANTES, 350 avis (soit 1 000 remarques) ont été reçus.

Ils portent principalement sur

- des aspects économiques, les modes de financement ou le niveau d'ambition
- la pertinence, la forme et la lisibilité des documents
- les moyens d'application
- la portée juridique
- des questions de gouvernance
- les sujets spécifiques (chlorures et calcoduc),

Du fait de son caractère international, le plan de gestion des eaux a également été soumis à consultation auprès **D'INSTANCES INTERNATIONALES.** 6 avis ont été reçus.